

D'ABORD



AVEC TOUT L'MONDE!

Adaptation du système judiciaire et des services correctionnels aux personnes ayant une déficience intellectuelle

« Il ne faut plus qu'il y ait d'autres situations comme celle de Simon Marshall qui laissent des cicatrices pour toute la vie. » Yvette Mui



Table des matières

À la une :	
Adaptation du système judiciaire :	p.2-3-4-5
Sur le terrain :	p.6-7
Rendez-vous:	p.8
Babillard, Petites annonces	p.8

Crédits

Éditeur :	Mouvement Personne D'Abord du Québec Métropolitain
Comité de rédaction :	
Journalistes et recherche :	Michel Aubut, Cécile Bellemare, Pierre Dechene, Sylvie Gagné, Dave Lachance, Robert Laflamme, Réjean Leclerc, Yvette Muise, Yan Paquet, Serge Plamondon, Rémi Rousseau, André Vallerand
Photographies :	Gilles Fréchette, Régent Lacroix, Hélène Bernier, Michel Vigneault
Illustration :	Sylvie Giroux
Personne-ressource au comité et révision :	Régent Lacroix
Collaboration :	Hélène Bernier, Michelle R.-Rousseau
Infographie :	Publications Lysar
Conception logos :	Jean-François Boisvert, Kathleen Kelly, Ian Renaud-Lauzé
Impression :	Publications Lysar
Distribution :	Jacques Beaudet, Nicolas Dallaire, Ronald Demers, Catherine Fortier, Serge Plamondon, Rémi Rousseau
Co-distribution :	Distribution Affiche-Tout
Lecteurs version audio :	Michel Déry, Sylvie Gagné

Merci à Gilles Fréchette et Michel Vigneault, photographes

Tirage

Le Vol.5 No.2, de « D'Abord avec tout l'Monde! » est imprimé à 10 000 exemplaires et distribué gratuitement dans la région de Québec par le Mouvement Personne D'Abord du Québec Métropolitain.

Il est également disponible en version audio, sur demande, au bureau du Mouvement.



© 2007 MPD'AQM. Le contenu de « D'Abord avec tout l'Monde! » ne peut être reproduit que s'il est fait mention de la source.

Dépôt légal, 1er trimestre 2002 • Bibliothèque nationale du Québec • Bibliothèque nationale du Canada • ISSN-1499-9900 (imprimé) ISSN-1499-9919 (audio).

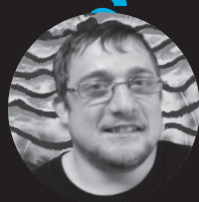
Abonnement de soutien

Ce journal vous intéresse?
Vous aimeriez en obtenir un exemplaire directement chez vous ?

Rien de plus facile, contactez-nous au :
Mouvement Personne D'Abord du Québec Métropolitain
2101, 1ère Avenue
Québec (Québec) G1L 3M6
Téléphone & Télécopieur : (418) 524-2404
Courriel : mpdaqm@videotron.ca

Secrétariat à l'action
communautaire
autonome

Québec



À la Une



Entrevue : Serge Plamondon

Pour une justice plus accessible

C'est le jeudi, 27 septembre, au Centre d'interprétation de la Place Royale que s'est faite l'annonce de la création de la table de concertation sur l'adaptation du système judiciaire et des services correctionnels aux personnes ayant une « déficience intellectuelle ».

Plus de 26 organismes et instances issus des réseaux de la justice, de la sécurité publique, de la santé et des services sociaux ainsi que du milieu communautaire de la région de la Capitale-Nationale ont signé une entente de principe en ce sens. Les travaux de cette table de concertation toucheront tant les situations où la personne ayant une déficience intellectuelle est contrevenante que victime ou témoin d'un acte criminel, l'objectif étant l'accès juste et équitable à la justice pour cette catégorie de la population présentant des besoins spéciaux.

C'est à madame Yvette Muise, présidente du Mouvement Personne d'Abord qu'est revenue la tâche de prononcer l'allocation d'ouverture (voir texte en page 4). En très peu de mots, elle a su exprimer l'importance de cette entente pour les personnes vivant sa situation et attirer l'attention des médias présents sur place.

L'adaptation du système judiciaire

Notre journaliste, Serge Plamondon, s'est entretenu avec 3 des partenaires de ce projet : Me Joanne Marceau, avocate porte-parole du ministère et responsable des relations avec les médias au ministère de la Justice; Me Christian Boulet, Aide juridique, Section Criminelle et M. François Perreault, directeur général de l'Association pour l'intégration sociale de Québec (AISQ).

Selon Me Marceau, « on peut l'adapter (le système judiciaire) de plusieurs façons. Quand on parle des accusés qui vivent de la déficience intellectuelle, ce qu'on peut faire, c'est susciter des collaborations, c'est-à-dire quand une personne se fait arrêter, de s'assurer qu'on peut en contacter une autre qui va venir, par exemple, lui expliquer certaines choses qu'il n'est pas en mesure de comprendre; qu'on va mettre autour de lui des personnes de confiance. S'il est pris dans le processus judiciaire, aussi, on va développer des façons alternatives, qu'il ne soit pas envoyé nécessairement en prison mais qu'il peut être réintégré dans la société. »

« S'il est victime et qu'il vit de la déficience intellectuelle, à ce moment-là, le procureur et les policiers ont toutes sortes de moyens. On peut, par exemple, lors de l'audition de la cause, avoir à côté de lui, une personne de confiance. On peut utiliser le vidéo, lorsqu'il raconte un événement. Parce que, quand survient un acte criminel et qu'on est blessé, on se

souvent des événements mais on ne s'en souvient pas nécessairement autant deux ans plus tard quand le procès a lieu. Alors, ce qu'on fait c'est qu'on utilise un vidéo, on prend la déclaration sur vidéo, et là, à ce moment-là, on l'enregistre et on la passe le jour du procès deux ans plus tard. Alors, y a toutes sortes de façons de faire, d'adapter nos pratiques. Le procureur va prendre le temps de s'asseoir avec la victime pour lui parler. Alors quand le système de justice s'adapte, c'est ça qu'il veut dire : il doit prendre le temps. »

Me Boulet a une vision quelque peu différente et à plus long terme de l'adaptation du système judiciaire aux personnes : « On parle de plus en plus de créer des tribunaux spécialisés où les juges, procureurs et autres intervenants seraient formés pour permettre au juge de rendre une justice qui répondrait mieux aux besoins de ces personnes et par le fait même, plus équitable. Des projets pilotes sont à être mis en place ailleurs au Canada.

En attendant, une formation adaptée aux différents intervenants du système judiciaire favorise certainement son adaptation aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle. »

Nous avons demandé à Me Boulet de nous donner un exemple pratique de ce que cette adaptation apportera comme changement.

« Prenons la situation d'une personne vivant avec une déficience intellectuelle et accusée de méfait. La personne ne veut pas être reconnue comme telle et cela n'est pas évident pour le procureur qui va la représenter.

D'entrée de jeu, compte tenu de notre mission, c'est à dire, venir en aide aux pauvres et aux démunis de la société, nous étions déjà disponibles, attentifs et respectueux face à une telle situation avant la signature de l'entente.

Par ailleurs, la signature constitue un geste qui nous engage à être encore plus en écoute active afin de pouvoir mieux reconnaître la personne vivant avec une déficience. Cela aura pour effet de nous inciter encore plus à prendre le temps qu'il faut afin de mieux répondre aux besoins de cette personne et de faire tout ce qui est nécessaire afin qu'elle soit traitée par la cour de manière équitable en tenant compte de ses particularités. »

Me Marceau, qui fait de la formation avec les intervenants sociaux des CRDI et des centres de ressources, abonde dans le même sens :

« Y a des rencontres avec les policiers, avec l'avocat et, moi, ce que je propose souvent c'est que quand les personnes vont être prises dans le processus judiciaire soit comme victimes, soit comme accusées, collaborez, allez avec eux, parlez aux avocats, essayez d'expliquer ce qu'il en est, essayez d'expliquer aux juges ce qu'il en est. Pas parler contre la personne mais expliquer : écoutez, êtes-vous sûrs que la personne a bien compris? Posez des questions longues, longues, longues. Êtes-vous sûrs que la personne a bien compris? Elle va peut-être avoir compris juste les 3 derniers mots. Assurez-vous donc qu'elle comprenne parce que ce qui choque c'est quand la personne, visiblement, n'a rien compris; ça c'est contraire à la justice. »

Me Joanne Marceau, avocate porte-parole du ministère et responsable des relations avec les médias au ministère de la Justice répond aux questions de notre journaliste Serge Plamondon.

Cette entente implique-t-elle des coûts pour l'administration du système judiciaire? « Y'a pas de coûts supplémentaires. En fait, ce sont les façons de faire qui vont être transformées. Souvent, ce sera une façon plus adaptée, c'est-à-dire que les personnes vont prendre le temps d'écouter. »

Et si la personne est sous curatelle?

« S'il y a un curateur ou un tuteur, cette personne-là va être là, va être présente. C'est sûr que s'il y a quelqu'un qui sait déjà parler pour lui, c'est pas un problème, cette personne va être là pour toutes les décisions. »

Est-ce qu'elle peut prendre les décisions à la place de l'autre?

« Ben là c'est non. Pas des décisions aussi importantes que de poursuivre dans le système de justice mais, à chaque fois, je dirais que ce qu'elle peut faire c'est la guider vers la meilleure décision. »

Cette entente va-t-elle permettre d'éviter d'autres affaires Simon Marshall?

« C'est notre souhait le plus sincère. Nous on ne veut plus d'affaires Simon Marshall dans le système de justice. »



Me Christian Boulet, Aide juridique, Section Criminelle s'est prêté avec beaucoup de plaisir aux questions de Serge.

Existe-t-il des outils pour faire connaître cette entente ?

« Le succès de la cérémonie de signature avec une participation massive des signataires et de la presse est un bel exemple. Également, il est essentiel d'assurer un suivi suite à la signature de cette entente. »

Quels sont les avantages de cette entente pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et pour le système judiciaire ?

« Un pas de plus, lequel va contribuer à assurer un traitement équitable et l'égalité devant la loi à tous les justiciables, sans exception. »



Allocution de madame Yvette Muise, présidente MPD'AQM



En tant que présidente, je suis fière de vous adresser la parole. Le Mouvement Personne d'Abord est un organisme d'entraide, de promotion et de défense des droits «par et pour» les personnes adultes vivant avec une «déficience intellectuelle». Depuis 1983, nous prenons la parole sur des sujets qui nous touchent.

L'entente que nous allons signer aujourd'hui est importante. Elle va permettre aux personnes vivant avec une «déficience intellectuelle» d'être traitées avec dignité humaine. Le respect de la dignité pour moi c'est primordial et pour tout l'monde. Il ne faut plus qu'il y ait d'autres situations comme celle de Simon Marshall qui laissent des cicatrices pour toute la vie. C'est positif de voir que des personnes veulent changer les choses. Et pour ça il faut se parler. L'entente va justement permettre ça.

Il y a aussi des outils pour les personnes : la carte d'urgence et le dépliant. C'est rassurant de savoir s'il nous arrivait quelque chose, on peut montrer notre carte aux policiers. Elle contient des informations pour nous aider en cas de besoin. Dans le dépliant, on explique des mots qui sont des fois compliqués à comprendre (contrevenant, vandalisme, infraction criminelle, etc). On nous dit aussi ce qui peut arriver selon la situation. On donne des noms d'organismes qui peuvent nous aider. C'est un pas de plus pour les personnes que je représente.

À travers le Québec, il existe d'autres Mouvements Personne d'Abord. Ce n'est pas partout qu'il y a une entente comme la nôtre. Mon souhait c'est que ça fasse des petits un peu partout. Pour moi c'est une question de justice et de dignité humaine.

Merci de votre implication et longue vie à notre entente!



La Capitale-Nationale donne le ton



Entrevue : Serge Plamondon

M. François Perreault, directeur général de l'Association pour l'intégration sociale de Québec (AISQ) au moment où madame Muise s'apprêtait à signer l'entente de principe.

C'est en 2000 que l'Association pour l'intégration sociale de la région de Québec (AISQ) mobilisait des partenaires de la grande région de Québec autour d'un projet commun visant à favoriser un traitement adapté des personnes ayant une déficience intellectuelle et obligées à vivre une expérience judiciaire ou correctionnelle à titre de contrevenant, de victime ou de témoin. Elle répondait ainsi à l'invitation qui lui était faite par l'Association du Québec pour l'intégration (AQIS), dans la foulée du plan national d'intégration communautaire. Nous avons demandé à monsieur François Perreault, directeur général de l'AISQ pourquoi il avait fallu autant de temps pour en arriver à la signature de cette entente.

« Le travail d'animation du milieu s'est fait de longue haleine et nous n'avons décidé de procéder à l'adoption d'une entente qu'en 2005, après quatre années de travail parfois intensif mais aussi avec des gros creux en raison du roulement de personnel à l'AISQ. C'est depuis la fin 2005 que nous avons entrepris de mobiliser les partenaires autour d'une entente formelle et signée. Certains partenaires ont répondu rapidement, mais le cheminement du dossier a été plus lent dans d'autres organisations. Chaque organisme a sa réalité administrative et chacun a accordé à ce dossier le niveau de priorité qui lui était propre. L'important c'est que, finalement, on en soit arrivé à un accord qui regroupe tous les partenaires approchés, même si deux d'entre eux n'ont pas signé l'entente (la Sûreté du Québec et le service de police de la Ville de Québec). Ceux-ci participeront cependant aux travaux de la table de concertation et c'est ce qui compte en bout de ligne. »

Une telle entente de principe existe-t-elle dans d'autres régions du Québec?

« Environ six autres régions travaillent à des mécanismes de concertation visant l'adaptation du système judiciaire, certaines assez activement et d'autres avec plus de difficultés. À ma connaissance, nous sommes la seule région ayant une entente formelle et signée par les partenaires, ce qui est probablement une première. »

Qui sont les partenaires de cette entente et à quoi s'engagent-ils?

« Les partenaires sont des organismes issus des trois

grands réseaux concernés : Justice (les avocats principalement), Sécurité publique (policiers et services correctionnels), Santé et services sociaux (centres de santé et établissements de réadaptation) de même que les organismes communautaires de ces trois grands secteurs. Ils s'engagent sur deux points principalement : le partenariat (collaborer les uns avec les autres) et l'adaptation de leurs pratiques, pour tenir compte des besoins particuliers des personnes ayant une déficience intellectuelle et faire qu'elles soient traitées avec justice et équité. »

L'entente est valide pour combien d'années?

« C'est une entente de principe fondée sur l'engagement volontaire des partenaires et elle sera valide aussi longtemps que ceux-ci voudront y travailler : il n'y a pas de limite de temps. »

Quel sera le prochain défi suite à la signature de cette entente?

« Tout reste à faire. Les membres de la table de concertation devront se réunir et convenir ensemble d'un plan de match, de priorités d'action et de projets à mettre en place. On peut penser que nous aurons à évaluer les difficultés rencontrées par les partenaires dans leur travail, les besoins des personnes, les besoins de formation et de perfectionnement, la question de définir qui fait quoi, quand et comment... Il y aura du pain sur la planche mais ce sera assurément stimulant car nous sentons que les membres de la table sont motivés à faire des choses concrètes car les besoins sont grands et on en est conscients. »



À GAUCHE: Beaucoup de questions pour mesdames Yvette Muise, présidente et Michelle Robitaille-Rousseau, personne-ressource au Mouvement qui faisait elle aussi partie du comité de suivi qui a travaillé sur le projet.

EN DESSOUS: Madame Yvette Muise discutant avec 2 représentantes de la Sûreté du Québec. Parions qu'elle tente de les convaincre de signer l'entente de principe.



Des outils adaptés

Le Journal « D'Abord avec tout l'Monde ! » a demandé à madame Michelle Robitaille-Rousseau, personne-ressource au Mouvement Personne d'Abord s'il existait des outils pour faire connaître cette entente aux personnes concernées.

« La carte d'urgence et le dépliant d'informations : deux (2) outils qui s'adressent aux personnes vivant la situation!

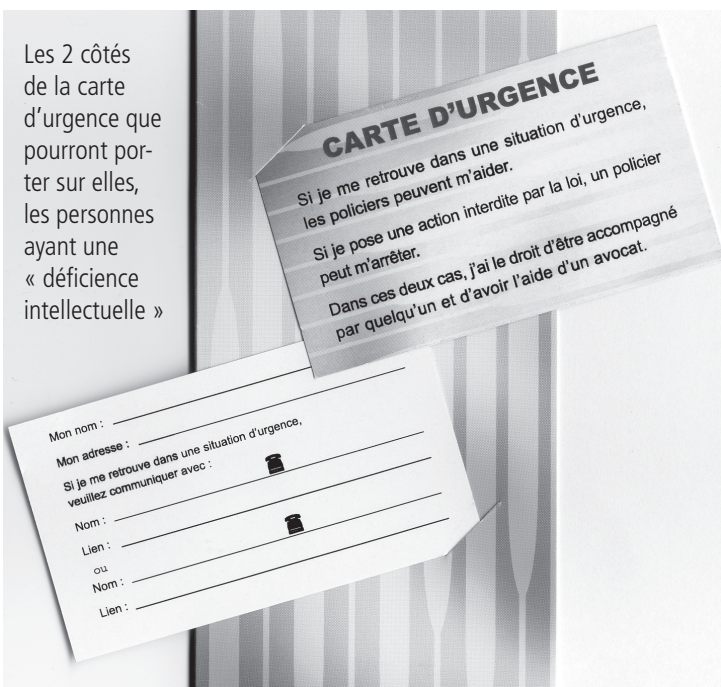
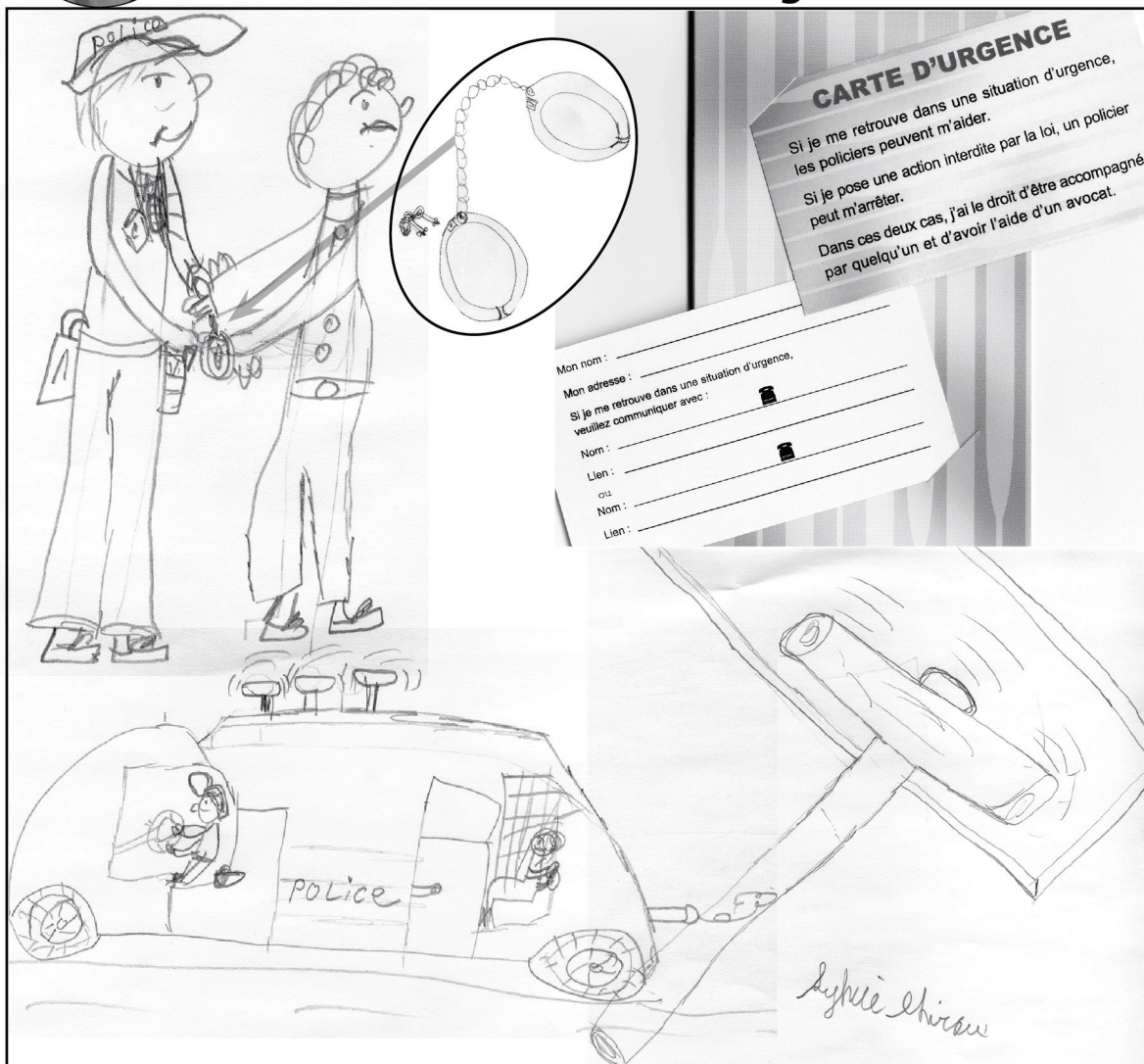
La carte d'urgence comprend les informations suivantes : le nom et l'adresse de la personne vivant avec une «déficience intellectuelle» ainsi que le nom de deux (2) personnes de confiance auxquelles le policier peut se référer en cas de besoin.

Dans le dépliant on donne différentes explications : qu'est-ce que ça veut dire être victime? Être contrevenant? On parle de ce qui peut nous arriver si l'on est victime ou contrevenant (ce qu'on dit faire, nos droits). On donne des exemples pour mieux comprendre les mots : vandalisme, menace, agression, etc. Il y a aussi le nom d'organismes qui peuvent nous aider dans ce qu'on vit. »

Pour la présidente du Mouvement « c'est rassurant de savoir que ces outils-là existent. Parce que je sais que si un jour, j'ai besoin je les ai avec moi. C'est un plus pour les personnes que je représente! ».



L'illustration à Sylvie





Sur le terrain



Chapeau aux organisateurs du lancement de campagne 2007 de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches. (photo : courtoisie Gilles Fréchette, photographe)



Malgré sa nervosité, Michel Aubut a su capter l'attention des employé(e)s du RDDC. (Photo courtoisie Michel Vigneault)

Quand un témoignage peut faire plus encore

Dans le cadre de sa grande campagne de financement qui se déroule jusqu'au 11 décembre, Centraide Québec et Chaudières-Appalaches demande à ses organismes associés de livrer des témoignages sur l'importance de leurs dons auprès des employés des entreprises qu'il sollicite.

C'est ainsi que, le 27 septembre dernier, Michel Aubut a eu le chance de s'adresser aux employés du RDDC (Recherche et développement Défense Canada) de la base militaire de Valcartier. Plus de 200 employés ont prêté une oreille attentive à ses propos dans cette salle où l'on aurait pu entendre une mouche voler.

C'est que, malgré sa nervosité pour cette première expérience, Michel Aubut a su capter son auditoire dès le départ, en les touchant droit au cœur : « Je m'appelle Michel Aubut et je vis avec une déficience intellectuelle » a-t-il expliqué d'entrée de jeu. « Au Mouvement Personne d'Abord, on dit que les étiquettes vont sur les pots, pas sur les personnes. Malgré ça, y a encore des gens qui nous traitent d'imbéciles, de niais, de débiles et d'incapables. J'ai-tu l'air d'un gars pas capable, moi? ».

Après avoir expliqué ce qu'était le Mouvement Personne d'Abord, Michel a continué sensiblement dans ces termes : « Avec tout ce qui m'est arrivé dans la vie, le rejet des autres à l'école, les refus des employeurs, si y'avait pas le Mouvement Personne d'Abord, j'aurais perdu confiance en moi. S'il y'avait pas le Mouvement pour me motiver, m'encourager, m'aider à passer à travers les épreuves par moi-même, je serais peut-être pas là pour vous parler aujourd'hui. Je serais quelque part, six pieds sous terre avec une grosse pierre au-dessus de moi et même pas de plaque dessus. Mais y a le Mouvement, et aujourd'hui, j'en ai une plaque ! Celle du « bénévole de l'année ». Parce que tout ce que le Mouvement m'a apporté, ça m'a donné le goût de le rendre aux autres. »

De ce que le Mouvement lui a apporté, Michel est ensuite passé à quelques exemples de ce que l'aide de Centraide permet à des organismes et, en particulier, au Mouvement de faire : « Si y'avait pas Centraide, le Mouvement pourrait pas aider les gens comme moi. Si y'avait pas Centraide, le Mouvement pourrait pas organiser des activités où on apprend à s'entraider, où on a des informations sur des ressources, des services qui peuvent nous permettre d'avancer. Si y'avait pas Centraide, au Mouvement, on pourrait pas faire notre journal pour montrer au monde qu'on est capables de faire des choses si on nous en donne la chance. »

En conclusion, Michel s'est adressé directement à son auditoire : « Pis si y'avait pas vous-autres, Centraide pourrait pas nous aider. Si y'avait pas vous-autres, Centraide pourrait pas aider 179 organismes de la région qui, comme nous, se battent contre la pauvreté, l'isolement, les préjugés. Si y'avait pas vous autres pour donner à Centraide, je serais pas là aujourd'hui pour vous dire merci de donner à Centraide parce qu'ensemble, on peut faire plus encore! ».

Tous les assistants se sont levés d'un seul bloc pour applaudir chaleureusement ce témoignage livré avec émotion, sincérité et simplicité. De l'avis des organisateurs de cette activité, le témoignage de Michel fut très apprécié et touchant. Certaines personnes sont venues serrer la main de Michel en le félicitant pendant qu'il échangeait avec le directeur général, monsieur Guy Vézina qui lui avait demandé de rester pour jaser un peu.

Une première expérience qui restera à jamais gravée dans la mémoire de Michel Aubut qui s'est dit très touché par l'accueil chaleureux des organisateurs et des employé(e)s du RDDC de Valcartier : « Même si j'étais très nerveux, j'aime ça être devant le public. Ces gens-là étaient gentils, chaleureux et ouverts à nous. Ça m'a touché d'en voir qui semblaient émus par ce que je disais. Merci de l'invitation. Merci à madame Lalancette (l'organisatrice) et merci à Centraide. Si vous avez encore besoin de moi, ça va me faire plaisir. »



L'objectif de la campagne 2007

Guy Vézina, directeur général du RDDC et Claire Lalancette, organisatrice de la campagne Centraide au RDDC. (Photo courtoisie Michel Vigneault)



Encore cette année, le Mouvement Personne d'Abord était de la marche Centraide.

Saviez-vous que?

Grâce à sa campagne de financement annuelle, Centraide Québec et Chaudière-Appalaches appuie 179 organismes, ce qui représente 255 000 services donnés à des personnes démunies et vulnérables.

Tout l'argent recueilli demeure dans la région de Québec et Chaudière-Appalaches et 85% est versé en subventions et services.

Centraide Québec et Chaudière-Appalaches existe depuis 1945 et s'est d'abord appelé le Conseil central des œuvres de Québec.

Quelques chiffres en 2006:

L'an dernier la campagne Centraide Québec et Chaudière-Appalaches a permis d'amasser 8 893 168 \$.
69% en dons des employés en milieu de travail
24% en dons d'entreprises
7% recueillis dans la collectivité
9 000 bénévoles
253 témoignages en milieu de travail par des organismes associés.



Sur le terrain



Si vous avez de la difficulté à lire ce bulletin de vote, imaginez ce que ce peut être pour une personne éprouvant des problèmes de lecture de voter sans voir les visages des candidats. La loi obligera bientôt tous les électeurs à voter à visage découvert. Ne serait-ce pas un accommodement raisonnable aussi que de demander à tout candidat de se présenter à visage découvert sur les bulletins de vote?

Affiche avec photos des candidats à la mairie

Ils n'ont toujours pas compris...

Le 25 octobre dernier, nous adressons un courriel au président des élections de la Ville de Québec, Me Sylvain Ouellet et à six des neuf candidats potentiels connus à la mairie de Québec soit : Ann Bourget, Pierre Dolbec, Claude Gagnon, Régis Labeaume, Claude Larose, et Christian Légaré.

Essentiellement, nous leur posons les 2 questions suivantes :

« Pour que, le 2 décembre prochain, tous les citoyens de la Ville puissent exercer sans problèmes leur droit de vote, à défaut de bulletins avec photos des candidat(e)s à la Mairie, êtes-vous d'accord pour qu'il y ait des affiches avec photos dans tous les bureaux de scrutin ? »

« Pour que dans l'avenir, tous les citoyens puissent exercer sans problèmes leur droit de vote, êtes-vous d'accord en tant que candidat à la mairie et en tant que citoyen pour que le système de votation soit revu afin que, peu importe le palier de gouvernement, les électeurs disposent de bulletins de vote avec photos des candidat(e)s et (le cas échéant), logos de leur parti ? »

Nous les avons tous avisés que nous publierions les réponses des candidats à notre requête accompagnée de leur photo (s'ils nous la faisaient parvenir) dans ce numéro de notre journal en spécifiant la date de tombée : le 2 novembre 2007. Nous les avisions aussi que nous publierions les noms des candidats qui n'y répondraient pas.

Rappelons que lors des dernières élections provinciales, les électeurs ont eu droit à des affiches avec les photos des candidats de chaque comté. Le 2 décembre prochain, se tiendront les élections à la mairie de Québec. Aucune nouvelle à cet effet n'ayant jusqu'à présent filtré, le Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain s'interroge à savoir si la mesure mise en place au provincial sera répétée au niveau municipal.

Pour les personnes ayant des difficultés de lecture, analphabètes, « déficientes intellectuelles » et même pour les personnes âgées, une référence visuelle permet de plus facilement s'y retrouver et de faire le choix correspondant à leur idée. Une pétition pour des bulletins de vote avec photos lancée par la Fédération des Mouvements Personne d'abord du Québec a permis de recueillir 6 000 signatures et sera prochainement déposée à l'Assemblée nationale.

Initiateur et promoteur d'un bulletin de vote avec photos et logos des candidats, le Mouvement considère comme un pas en arrière le fait de ne pas avoir, au minimum, les affiches avec photos de tout au plus une dizaine de candidats à la mairie d'une ville, après l'expérience réussie de telles affiches avec 679 candidats dans 125 comtés.

La réponse

Nous n'avons obtenu aucune réponse du président des élections de la Ville de Québec et sur les 6 candidats contactés, un seul nous a répondu. Il semble donc qu'il n'y a pas de volonté réelle de produire des affiches avec photos des candidats à la mairie. Sans privilégier aucun des candidats mais tel qu'entendu dans notre courriel, nous publions la réponse du seul candidat qui ait pris le temps de nous répondre, 3 jours après notre demande.

J'ai bien reçu votre courriel daté du 25 octobre 2007 et je vous en remercie.

Je suis parfaitement en accord avec votre demande au Président d'élection concernant l'affichage de photos des candidats dans les bureaux de vote lors des prochaines élections municipales à Québec. J'enverrai moi-même une lettre au Président d'élection pour appuyer votre requête.

Je suis aussi parfaitement en accord pour que cette formule soit mise en vigueur pour toutes les élections, quel que soit le palier de gouvernement. Je vous souhaite la meilleure des chances dans vos présentes démarches.

Claude Larose, candidat indépendant à la mairie de Québec



Rendez-vous

Nos Jeudi-Info

Au Centre Marchand

2740, 2e Avenue – 19h00 à 21h00

••• Ouvert à toute la population •••

22 novembre 2007

Mieux vaut prévenir que guérir

Des trucs pour empêcher d'attraper la grippe et de la donner aux autres. La différence entre rhume et grippe. Que faire pour se soigner. En cas de pandémie, quelles seraient les mesures mises en place pour nous informer, en particulier, pour les personnes vivant seule en appartement. Nos invitées : mesdames Johanne Bourget, Denise Laroche et Agathe Al-laïre. Une présentation du CRDIQ.

13 décembre 2007

Vivre en appartement

Vous vivez ou vous vous préparez à vivre en appartement. Tout un changement de vie, pour lequel il faut être bien préparé. Il existe des ressources pour vous aider. Pour vous guider, les représentants de 2 de ces ressources. Du Centre Louis-Joliet, monsieur Noé Dufour et du CRDI de Québec, madame Marie-Andrée Groleau.

31 janvier 2008

Droit de la consommation

Nous vivons dans une société de consommation. On achète, on loue, on signe des contrats. Puis, on s'aperçoit que ce n'est pas ce qu'il nous fallait vraiment. Mais on est pris avec le contrat... et les paiements! On risque l'endettement, souvent parce qu'on ne connaît pas ses droits. Me Pierre Proulx du Bureau d'aide juridique nous parle de nos droits et responsabilités de consommateurs.

Bienvenue à toutes et à tous!

À surveiller :

3 décembre 2007 • Journée internationale des personnes handicapées

7 décembre 2007 • Fête de Noël des membres du Mouvement (pour infos : 524-2404)

Jusqu'au 11 décembre se déroule la campagne de financement de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches. Donnez. On peut faire plus encore.

P'tites Annonces

Ateliers de cuisine

Jusqu'en décembre, **Lis-moi tout Limoilou** offre des ateliers de cuisine pour adultes, les lundis de 9h00 à 12h00 au Patro Roc-Amadour, 2301, 1ère Avenue. C'est gratuit!
Pour information et/ou inscription, appelez Nicole au 647-0159.

Prochain numéro : février 2008

Joyeux Noël
Bonne et Heureuse Année 2008

De la part de la grande équipe du journal

LE BABILLARD À TOUT LE MONDE

TAQM devient STAC

Afin de concrétiser le vent de changement et de modernisation qui souffle présentement sur notre organisation, le conseil d'administration de Transport adapté du Québec métro inc. (TAQM) a choisi d'actualiser sa raison sociale ainsi que son image corporative.

TAQM est donc devenu, depuis le 1er août dernier, le Service de transport adapté de la Capitale (STAC).

La nouvelle dénomination sociale donnera à l'organisation une identité facilement reconnaissable par la population et permettra d'identifier plus clairement le territoire desservi. Le but premier du STAC étant de refléter une image de qualité.

STAC

**SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ
DE LA CAPITALE**



Concours «DESSINE-MOI UN ARBRE»

7e Journée provinciale des Mouvements Personne d'Abord



C'est sous le thème «D'Abord solidaire, pour mieux agir» que le concours «Dessine-moi un arbre» fait son retour. La personne gagnante verra son chef-d'oeuvre reproduit sur l'affiche de la 7e Journée provinciale des Mouvements Personne d'Abord. Le dessin gagnant et ceux de douze (12) finalistes seront retenus pour illustrer le calendrier 2008-2009 de la Fédération des MPD'A du Québec.

Critères :

- * Être une personne vivant avec une «déficience intellectuelle»
- * Dessiner au moins un arbre sur une feuille 8 1/2 x 11 dans le sens de la hauteur (à la verticale).
- * Le dessin peut être fait à la gouache, aux crayons de bois, de feutre, de cire, à la pastel, à l'huile, à l'acrylique, au fusain, etc.
- * Respecter le thème «D'Abord solidaire, pour mieux agir»
- * IMPORTANT: écrire: nom, adresse complète et numéro de téléphone derrière le dessin (verso)

Faire parvenir le dessin à l'adresse suivante:

MPD'A QM - Dessine-moi un arbre

2101, 1ère Avenue, Québec (Qué) G1L 3M6

DATE LIMITE : VENDREDI, 14 DÉCEMBRE 2007

Pour informations: Michelle Robitaille-Rousseau au 524-2404